DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2023-147
Versement des avances de subventions et de contributions

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 33
Nbre de procurations : 7
Date de convocation et d'affichage : 5/12/2023
Secrétaire de séance : LAINÉ Fabien

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DARMAGNAC Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, Mme PELTIER Virginie, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Eric, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, M. LAINÉ Fabien, M. BRÈTHES Eric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. COUTURIER François donne procuration à M. PASCUTTO Philippe, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. SUSO Jean-Michel, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. CRUCHANDEU Paul, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard, Mme RIGAL Nathalie donne procuration à Mme AUBERT Roseline, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie donne procuration à M. DIAZ Manuel, M. VIUDES Christian donne procuration à M. LAINÉ Fabien

Excusés : M. COUTURIER François, Mme DUBOIS Catherine, Mme MALLO Caroline, M. LALUQUE Georges Mme GARDON Christine, Mme RIGAL Nathalie, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDES Christian

Décision de l'assemblée :

Votants : **33**
Pour : **33**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20231212-2023-147-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023

Rapporteur : M. DIAZ Manuel

Lors du vote du budget primitif 2023, il a été inscrit des subventions aux associations et des contributions aux organismes publics pour les montants suivants :

Associations concernées	montant attribué pour 2023	Organismes publics	montant sollicité pour 2023
- Croix rouge	500,00 €	- AMPA	50,00 €
- Association Paloume	800,00 €	- Conseil départemental 40 - occupation domaine public	500,00 €
- Bisca refuge	2 500,00 €	- ADACL	546,00 €
- Association Bisca Chats	2 500,00 €	- Centre ville en mouvement	1 000,00 €
- CIDFF	2 723,00 €	- ALPI	1 250,00 €
- Réseau Partagé	4 000,00 €	- Salon de l'Habitat	2 500,00 €
- Fréquence Grands Lacs	6 000,00 €	- Soliha	3 000,00 €
annuelle	*4 000,00 €*	- ADIE	4 000,00 €
exceptionnelle	*2 000,00 €*	- Association des maires des Landes	6 000,00 €
- Initiative Landes	10 000,00 €	- Agence d'attractivité	6 000,00 €
- Adil 40	6 885,00 €	- GIP Littoral	10 000,00 €
- ACGELB	12 500,00 €	- Conseil Régional-Ligne XLR 46	15 000,00 €
- C.I.G.L.	15 000,00 €	- Précoréno	17 627,00 €
- Mission locale des Landes	28 762,40 €	- SYDEC	55 163,00 €
- Office de tourisme des Grands Lacs	805 000,00 €	- SM bassin versant des lacs du Born	60 000,00 €
		- Pays Landes Nature Côte d'Argent	103 310,00 €
		- CIAS des Grands Lacs	1 122 620,00 €
Total	888 670,40 €	Total	1 408 566,00 €

Certaines structures ont sollicité la communauté de communes afin d'obtenir des avances de subventions et de contributions. En effet, celles-ci permettraient de subvenir aux besoins de trésorerie du 1er trimestre 2024 des associations et organismes ci-après :

6558 – autres contributions obligatoires :

- CIAS des Grands Lacs..... 450 000,00 €
- Pays Landes Nature Côte d'Argent..... 50 000,00 €

Soit un total de..... 500 000,00 €

6574 – subventions de fonctionnement aux associations :

- C.I.G.L..... 10 000,00 €
- Association Office de tourisme intercommunal..... 300 000,00 €

Soit un total de..... 310 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20231212-2023-147-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023

Madame la présidente soumet au vote de l'assemblée délibérante le versement des avances de contributions et de subventions ainsi que l'autorisation de signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le versement des avances de subventions et de contributions précitées
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 12 décembre 2023

La Présidente,

Communauté de Communes des Grands Lacs ★ PARENTIS-EN-BORN ★

Françoise DOUSTE

Le Secrétaire de séance,

Communauté de Communes des Grands Lacs ★ PARENTIS-EN-BORN ★

Fabien LAINÉ

Document exécutoire à compter du : 12/12/2023
Transmis en Préfecture le : 14/12/2023
Affiché le : 14/12/2023
à Parentis-en-Born, le : 14/12/2023

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20231212-2023-147-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023